REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/74

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le **jeudi 26 septembre à 18 heures 00,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, DOUX, MASONNAVE, DUCHATEAU, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX.

M. CARREY donne procuration à Mme BERGES
M. CASADEBAIG donne procuration à M. CASAUBON
Mme TOUTU donne procuration à M. SANZ
M. MOUNAUT donne procuration à M. MASONNAVE
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE
M. LABOURDETTE donne procuration à Mme MOULAT

REÇU
Le 30 SEP. 2019
SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Secrétaire de séance : M. DUCHATEAU

OBJET : FINANCES - AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET AUTONOME « THYSSENKRUPP »

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Le budget « THYSSENKRUPP » est un budget autonome, doté de l'autonomie financière et doté d'un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

Après examen de la situation de trésorerie de ce budget autonome, il s'avère que le budget « THYSSENKRUPP » doit faire l'objet d'une avance remboursable par le budget principal afin d'honorer les factures relatives à la rénovation de l'ancien pôle industriel « Pachou » en zone d'activité économique dans l'attente du versement des subventions de l'Etat (DETR) et de la Région, à hauteur de 250 000 €.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** une avance remboursable du budget principal au budget autonome « THYSSENKRUPP » à hauteur de 250 000 € sans intérêt,

- **INSCRIT** 250 000 € en dépenses et en recettes au compte 27638 « Créance sur autres établissements » sur le budget général,

- **INSCRIT** 250 000 € en dépenses et en recettes au compte 16876 « Autres emprunts et dettes assimilées, Autres établissements publics locaux » sur le budget autonome « THYSENKRUPP ».

Le Président

Jean-Paul CASAUBON